

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Subvention exceptionnelle – Année 2024

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 24 juin 2020 et 15 février 2024

EXPOSÉ

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux attributions de subventions dans la limite de l'enveloppe de crédits approuvée par le Conseil Communautaire et inscrite au budget.

Lors du Conseil Communautaire du 15 février dernier, les élus ont voté une enveloppe de 20 000 € pour les subventions exceptionnelles allouées aux associations.

Après examen, il est proposé d'affecter à l'association ci-après une partie des crédits comme suit :

Subvention exceptionnelle 2024 :

Bénéficiaire	Montant de la subvention Année 2024
Comité local du souvenir des héros de Châteaubriant	500 €

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'attribuer, pour l'année 2024 et conformément aux crédits provisionnés, une subvention exceptionnelle à l'association susmentionnée,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents correspondants.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 12 décembre 2024

Le Prés

Alain Hl



Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20241212-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-12-2024

Publication le : 12-12-2024

Communauté de Communes Châteaubriantais
Bureau communautaire du 12 décembre 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI		X
M. Rudy BOISSEAU		X
M. Jean-Michel CHEVALIER	X	
Mme Catherine CIRON		X
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID		X
M. Bruno DEBRAY		X
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT		X
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN		X
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20241212-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-12-2024

Publication le : 12-12-2024



Le Président,

Alain HUNAUT